

# COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 octobre 2016

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 04 octobre 2016 à 20 heures 30.

## Présents :

Mrs Didier CAMPILLO, Pascal CLERT, Christian DAVAT, Mme Christèle COCHET, Mrs Jean-Philip FRAIX-BURNET, Pierre GERARD, Mmes Monique GRUMEAU, Bernadette GUEYRAUD, Julie MORAND et Cécile TRAHAND.

## Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (Secrétaire).

## Absent :

Mr Jean-Michel LEON, excusé donne pouvoir à Mme Christèle COCHET.

## Désignation d'un secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la nomination de Mr Christian DAVAT à la fonction de secrétaire de séance.

## Validation du procès-verbal de la séance du 06 septembre 2016 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de ces séances.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de cette séance.

Le Maire, après avoir rappelé l'ordre du jour, en présente tour à tour les différents points.

## 1° TRAVAUX :

- ✚ Chauffage Eglise : nous sommes toujours dans l'attente des devis. Des entreprises sont venues afin de pouvoir nous établir un devis.
- ✚ Nous avons reçu un mail de la part de Monsieur Jean-Paul GUERIN nous informant que la section « Restauration des monuments et objets patrimoniaux » du Lycée Portes des Alpes de Rumilly serait intéressée par les travaux à réaliser sur l'autel qui penche (transept droit). Si cela aboutit, il faudra mettre à disposition des élèves une salle afin qu'ils puissent se changer, manger ... L'association Saint Laurent se propose de faire installer deux radiateurs radiants par un professionnel.
- ✚ Monsieur et Madame SYLVESTRE nous ont adressé un mail sollicitant un rendez-vous afin de nous présenter, au nom de l'association Saint Laurent, leurs réflexions sur la rénovation électrique de l'église.
- ✚ Cour de l'école : l'entreprise EIFFAGE a établi un devis s'élevant à 25 910 € HT pour la réfection de la cour et un autre de 2 267,50 € HT pour la création d'une plateforme en enrobé à la place de la cabine téléphonique. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces deux devis.

L'arbre le plus à droite dans la cour étant creux (tronc et branches), il sera coupé avant les travaux qui doivent être réalisés pendant les vacances de la Toussaint. Cécile TRAHAND souhaiterait que deux réservations soient prévues dans l'enrobé pour mettre de nouveaux arbres. Le choix des arbres à replanter n'étant pas encore décidé, il ne sera pas fait de réservations. Nous demanderons conseil à un pépiniériste afin de sélectionner les plantations à prévoir.

Les institutrices demandent à ce que les cages soient déplacées afin de prendre moins de place dans la cour.

- ✚ Chemin des Mugnières : suite à la réunion de début de chantier, il a été convenu de ne pas réaliser le géotextile et de mettre pour la somme correspondant à ce poste, soit 1 950 € HT, des renvois d'eau en béton. Les travaux devraient démarrer dans la deuxième quinzaine d'octobre.

Le Syndicat Mixte Savoie Grand Revard va nous verser une participation de 10 000 € HT pour ces travaux, une délibération doit être prise dans ce sens.

- ✚ Mise en accessibilité du bâtiment Mairie-Ecole-Bibliothèque : concernant le lot « serrurerie » attribué à l'entreprise MORAND Serrurerie, des travaux supplémentaires ont été demandés : modification et pose de garde-corps sur le préau, fabrication d'un caillebotis et d'un portillon –accès cave-, pour un montant de 2 095 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'avenant en plus-value d'un montant de 2 095 € HT pour l'entreprise MORAND Serrurerie et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.

2° VENTE DE BOIS : la coupe de bois sur la parcelle 12 a été vendue pour un montant de 10 053 €.

3° ECOLE : un exercice d'évacuation des locaux a eu lieu le 03 octobre en présence d'un pompier. Il a été décidé que les enfants se regroupaient sur le terrain derrière le mur de l'école. Nous achèterons un panneau « point de rassemblement » et l'installerons à cet endroit.

Un exercice anti intrusion aura lieu, quant à lui, le 13 octobre en présence de gendarmes.

Les institutrices nous ont signalé que l'informatique ne fonctionnait pas correctement. Michel DEFFOURY est intervenu. Suite à leur demande, nous allons leur fournir deux ordinateurs portables.

Le prochain conseil d'école du RPI aura lieu le 13 octobre 2016.

Pascale MORAND est en arrêt maladie depuis le 26 septembre 2016.

Afin de permettre des activités pendant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), il a été décidé d'allouer un budget de 1 000 € pour l'achat de fournitures et matériels divers. Pendant ces TAP, il sera proposé aux enfants de réaliser une fresque sur le mur de la rampe d'accès handicapés.

Il a été relevé des problèmes de comportement pendant du restaurant scolaire. Un courrier sera adressé à tous les parents.

#### 4° DIVERS :

- ✚ Communauté de Communes du Cœur des Bauges :

- Salubrité : les travaux à la déchèterie vont bientôt commencer.

La commune doit se positionner sur les futurs emplacements des colonnes semi enterrées. Dans le cas où il faudrait acquérir du foncier, cela sera à la charge de la commune, par contre les travaux seront pris en charge par la communauté de communes.

- Le bâtiment de l'Eterlou, à Doucy, a été vendu.

- Une personne serait intéressée pour l'acquisition du bâtiment « Le Sorbier, à Saint François de Sales.

- La taxe de séjour sera instaurée au 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour les 14 communes des Bauges.

- ✚ Carrières de CUSY : nous avons reçu un dossier relatif à l'enquête publique (du 12 septembre 2016 au 14 octobre 2016) concernant la demande d'autorisation, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), présentée par la SARL Les Carrières de CUSY – MATHIEUX FILS pour le projet de régularisation d'exploitation de la carrière d'éboulis calcaire située lieux-dits « Rapillet », « Rapillet nors », « Rapillet est », « La Couilaz » et « Le Tiollay » sur le territoire de la commune de CUSY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne s'oppose pas à ce projet.

- ✚ Afin de pouvoir encaisser les règlements des parents pour la garderie et le restaurant scolaire, une régie de recettes avait été instituée par délibération du conseil municipal. Il convient actuellement de l'annuler, par délibération, pour la recréer par arrêté municipal.

- ✚ Signalétique : le conseil municipal souhaite revoir la signalétique mise en place sur la commune afin d'installer les mêmes panneaux de signalisation que sur les autres communes du massif. Contact a été pris avec la Communauté de Communes du Cœur des Bauges (CCCB) qui nous informe que le contrat s'est terminé au 31 juillet. Les services de la CCCB nous font parvenir le cahier des charges.
- ✚ Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie : le SDES propose de souscrire un marché de fourniture d'électricité.
- ✚ Personnel communal : il convient d'étendre la possibilité de payer des heures complémentaires et supplémentaires aux personnes des grades adjoints techniques, adjoint d'animation et adjoints administratifs. Ceci s'appliquera aux personnes titulaires, stagiaires ou contractuelles.
- ✚ Il a été nécessaire de changer le vase d'expansion de la chaudière de l'appartement n°2. Cette dépense sera affectée en investissement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Le Maire,  
Pierre GERARD

